

Marseille, le 23/01/2018

**Compte rendu de la réunion du Conseil du  
Département Informatique et Interactions n°33  
qui s'est tenue le vendredi 12 janvier 2018 à 14h00  
en salle CH301 du site St Charles  
de la Faculté des Sciences.**

**Réunion présidée** par Edouard THIEL, Directeur du Département.

**Etaient présents** : Mouloud ADEL – PR, Frédéric BECHET – PR, Rémi MORIN – PR, Rachid OUTBIB – PR, Jean-Marc TALBOT – PR, Basile COUETOUX – MCF, François-Xavier DUPÉ – MCF, Djamel HABET – MCF, Arnaud LABOUREL – MCF, Jean-Luc MASSAT – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Henriette ATHLANI – IATSS, Maxime GAIDE – USAGER, Jérémy GROS – USAGER.

**Étaient excusés** : Roland AGOPIAN – PAST, Isabel DEMONGODIN – PR (procuration M. ADEL).

**Etaient absents** : Sylvie RISCH – IATSS, Quentin DUBOIS – USAGER.

**Membres permanents** : Laurence MOURET, Doyenne de l'UFR Sciences, excusée.

**Invités** : Jean-Luc MARI – PR.

**Secrétaire de séance** : Gisèle FIOL.

**Ordre du jour :**

- 1/ Validation du PV n°32
- 2/ Informations du Directeur
- 3/ Bilan financier
- 4/ Offre de formation
- 5/ Questions diverses

## 1/ Validation du PV n°32

Le PV n°32 du conseil du 1<sup>er</sup> décembre 2017 est approuvé par le conseil à l'unanimité.

## 2/ Informations du Directeur :

- **Nouveaux arrivants au département :**

- Serge GERMIANO a été recruté en mutation sur le poste de Technicien en Automatismes, qui avait été obtenu l'an dernier au « bonus emploi ». M. GERMIANO est affecté à 50 % au Département et 50 % au LIS. Il sera positionné dans le bureau B317 à St Jérôme pour la partie DII.

- Isabelle MIOLA a été recrutée en CDD pour 6 mois en support aux secrétariats du DII et du Département de Mathématiques (DM) en attente de l'évolution de la situation pour l'Assistante du DM, actuellement en arrêt maladie.

- **Appel à projet FIP :**

7 demandes d'appel à projets ont été déposées à l'UFR (3 en Biologie, 1 en Informatique, 1 en Mécanique, 1 en chimie, 1 par l'OSU).

Ont été classés premiers ex-æquo : un dossier en Biologie, un dossier en Mécanique et un dossier en Informatique.

Le projet en Informatique, intitulé SACRIN (pour Sécurité des Applications, Concepts et Réseaux Informatiques), est porté par Denis LUGIEZ, en collaboration avec Emmanuel GODARD et Peter NIEBERT pour la constitution d'une salle de TP dédiée à la sécurité. Une réunion va être faite avec la DOSI de Luminy pour préciser son architecture réseau.

- **Règlement Intérieur du DII :**

Suite à la fusion des laboratoires de recherches LIF et LSIS, le Règlement Intérieur du DII sera modifié lors du prochain conseil du DII.

- **Comité de Sélections :**

Les 2 fiches de postes MCF au concours en 2018 sont en cours de validation par l'AMU. Le directeur du DII devrait pouvoir représenter la composante lors des comités de sélections.

- **PRP :**

Le Directeur annonce que l'enveloppe de PRP, qui est actuellement de 750h pour le DII, ne devrait vraisemblablement pas changer, mais que pour la nouvelle offre de formation, la répartition des PRP devra être entièrement rediscutée dans un prochain conseil.

## 3/ Bilan Financier 2017 :

Le DII a dépensé en 2017 la totalité de son enveloppe. Un état des dépenses est distribué au conseil. Le bilan complet faisant également état des recettes figure en annexe 1.

Les crédits 2018 sont ouverts.

#### **4/ Offre de Formation :**

- **Responsables de formation :**

Pour le nouveau parcours Maths-info de la Licence Informatique, le Directeur propose de nommer Benjamin Monmège et Emmanuel Beffara comme responsables du L2-L3 en présentiel et en télé-enseignement.

*La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.*

- **Commission d'enseignement du 12/01/18 :**

Le Directeur résume l'analyse que la commission d'enseignement a effectuée le matin même à propos de l'offre de formation saisie dans Pacome, ainsi qu'une série d'ajustements qui ont eu lieu dans la semaine qui a précédé, lors de discussions en direct entre l'UFR, le Directeur et les porteurs de formations.

Ces ajustements ont principalement concerné les Master suivants, qui étaient hors cadrage :

- le Master 3EA présentait un 3<sup>e</sup> parcours recherche constitué de deux sous-parcours, ce qui revenait à faire un 4<sup>e</sup> parcours. Ce 3<sup>e</sup> parcours recherche a été entièrement revu, avec un jeu limité d'options.
- le Master TSI dépassait les 830h présentielle du cadrage dans chacun des 3 parcours. Le volume des UEs a été revu pour revenir dans le cadrage.

Un problème subsiste encore pour le Master TSI : une UE supplémentaire de 50h, intitulée « homogénéisation », est prévue au S1. Mouloud ADEL dit que cette UE sera réalisée par des enseignants du DII mais que les heures seront financées par le Département Hospitalo-Universitaire. Laurence MOURET a demandé qu'une convention soit signée au préalable avec le DHU pour ces heures, faute de quoi cette UE ne pourra pas être ouverte.

Dans l'ensemble toutes les formations satisfont l'UFR, mais au niveau du coût global il y a un dépassement : le total des ressources humaines de l'UFR est de 204162h, le total des charges calculées par Pacome est de 215074h, il y a donc un dépassement de 10911h, soit environ 5 %, que l'établissement est susceptible de refuser.

Les chiffres pour le DII sont les suivants : 24302h de ressources (constatées dans ARES dans l'année N-1 en comptant les heures complémentaires réalisées, arrêts maladies, CRCT, etc) ; un coût Pacome de 26219h, soit un dépassement de 1917h, en plus des 7500h d'heures complémentaires effectuées en moyenne chaque année.

Ce dépassement est évidemment problématique, et l'UFR a précisé que des discussions continueront à avoir lieu, et ceci jusqu'à la rentrée, dans le but de réduire ce dépassement.

Le Directeur met à proposition de validation l'offre de formation du DII telle qu'elle est aujourd'hui entrée dans Pacome, de manière à ce qu'elle puisse être votée au prochain conseil de l'UFR.

*La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.*

Le Directeur indique que lors du conseil d'UFR de février prochain, les responsables de mentions seront votés pour la nouvelle offre. Ils doivent donc avoir été désignés par le conseil du département auparavant.

Les responsables de mention suivants sont proposés pour les formations du DII :

- Licence Informatique : Arnaud LABOUREL
- LP MSIPE (ex MEP) : Mustapha OULADSINE
- LP MICDTL (ex SIL-NTI) : François-Xavier DUPÉ
- Master Informatique : Jean-Luc MASSAT
- Master TSI : Mouloud ADEL
- Master EEEA : Rachid OUTBIB
- Master CCI : Jean-Luc MARI et Karim NOUIOUA

*La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil.*

- **Grille des enseignements :**

La nouvelle offre de formation a été saisie dans l'application GDEP. Le Directeur préconise de déterminer les services de l'an prochain le plus rapidement possible, de manière à ce que les enseignants puissent se mettre à préparer sans attendre et de manière concertée leurs futurs cours. À cet effet, le nombre de groupes sera recensé par site auprès des responsables, dès que l'UFR aura voté l'offre lors du prochain conseil le 19 janvier.

Le Directeur propose le calendrier suivant :

- début ou mi février : ouverture de la grille et saisie des vœux de chacun ;
- fin février ou début mars : affectation des vœux.

Le Directeur propose de mettre en place une commission d'affectation des services, sur le modèle de celle qui avait existé en 2012 et qui avait donné pleine satisfaction. Cette commission s'occuperait des affectations dans les portails, les licences généralistes (informatique, SPI) et dans les tronc communs de masters, tandis que les LP et les parcours de Masters seraient affectées par une équipe propre autour du responsable de mention.

L'un des rôles de la commission de 2012, présidée par Rémi MORIN, était d'établir un ensemble de règles de priorités pour les affectations. Par exemple, un responsable d'année est prioritaire pour enseigner au moins une UE dans son année ; un enseignant qui propose de prendre un CM/TD/TP est prioritaire sur un enseignant qui ne propose que le CM ; etc. Le Directeur demande à Rémi MORIN de lui renvoyer le document de 2012 établissant ces règles comme base de travail.

Un appel à candidature va être réalisé pour constituer cette commission, qui sera votée lors du prochain conseil de département.

## **5/ Questions diverses**

Jérémy GROS, usager, demande si dans la nouvelle offre, des étudiants de M2 pourront suivre des options du M1, qui leur paraissent intéressantes mais qui ne figuraient pas dans la précédente maquette ?

Jean-Luc MASSAT répond que certaines UEs seront adaptées lors de l'année transitoire pour les enseignements qui sont « descendus » de M2 en M1.

Rémi MORIN s'inquiète pour le recrutement des M1 de l'an prochain, et se demande comment les

étudiants seront recrutés et si les candidatures seront faites en mars ?

Jean-Luc MASSAT répond qu'on ne maîtrise pas les dates de M1, que c'est l'UFR qui décide, mais qu'il juge également que la date est trop tôt.

Basile COUETOUX est étonné que l'on doive s'inscrire directement dans un parcours à l'entrée du M1 Informatique.

Jean-Luc MASSAT précise qu'il faut faire la différence entre une inscription et une candidature.

Jean-Marc TALBOT demande si ce sont bien les responsables de parcours qui feront l'acceptation des dossiers ?

Jean-Luc MASSAT confirme.

Mouloud ADEL demande si la nouvelle offre de formation apparaît dans Campus France, car tel n'était pas le cas en décembre.

Noël NOVELLI confirme qu'elle est à présent visible.

Une armoire forte a été installée dans les locaux du LIF à Luminy. Elle sera mise en service prochainement. Elle est destinée à stoker les vidéos projecteurs pour faciliter le prêt lorsque le secrétariat pédagogique est fermé.

Les prochains conseils sont fixés le vendredi 16 février 2018 à 14h00 à St-Charles, et le vendredi 30 mars le matin sur le site de Luminy.

La séance est levée à 15h40.

## Annexe 1

## Bilan 2017 arrêté au 31/12/2017

Dotation globale 2017 : 141 716,60 € dont 22 633,89€ de TA

DOTATION UFR 2017		87 664,60 €	DOTATION For Co 2017		54 052,00 €
dotation fonctionnement		21 065,92 €	dotation fonctionnement		34 052,00 €
dotation investissement		13 929,08 €	dotation investissement		20 000,00 €
Formasup		6 000,00 €			
FIP - Salle Auto		5 000,00 €			
FIP - GPE Training		41 669,60 €			
<b>désignation</b>			<b>désignation</b>		
Administration		312,40 €	Administration		
Etoile		13 377,47 €	Etoile		8 491,17 €
Luminy		5 105,07 €	Luminy		17 570,34 €
St Charles		2 177,67 €	St Charles		3 257,70 €
travaux sécurité		5 977,20 €	travaux sécurité		
repro sites confondus		615,60 €	repro sites confondus		3 644,83 €
FIP - Salle Auto		4 999,99 €	FIP - Salle Auto		421,20 €
FIP - GPE Training			FIP - GPE Training		
<b>Total dépense fonctionnement</b>		<b>32 565,40 €</b>	<b>Total dépense fonctionnement</b>		<b>33 385,24 €</b>
Administration			Administration		
Etoile			Etoile		6 749,64 €
Luminy		3 929,08 €	Luminy		955,73 €
St Charles			St Charles		10 493,04 €
FIP - Salle Auto			FIP - Salle Auto		
FIP - GPE Training		51 669,60 €	FIP - GPE Training		
<b>Total dépense Investissement</b>		<b>55 598,68 €</b>	<b>Total dépense Investissement</b>		<b>18 198,41 €</b>
<b>Total dépenses FCT + INV</b>		<b>88 164,08 €</b>	<b>Total dépenses FCT + INV</b>		<b>51 583,65 €</b>
<b>Dépenses 2017 :</b>		<b>139 747,73 €</b>			

## DEPENSES DII - 2017

		REPRO	TONER + IMPRIMANTE	LIVRES + ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS + LOC AUTOCAR	DROGUERIE	COMPOSANTS ELECTRONIQUE POUR TP + ATELIER	MOBILIER (Store + bureau)	FOURNITURE BUREAU
DII FCT	REPRO MULTI SITE	615,60 €								
	FCT ST CHARLES			500,00 €	224,29 €					
	FCT LUMINY		1 167,58 €		380,24 €	576,67 €				
	FCT ETOILE			107,29 €	2 357,52 €	561,02 €	315,46 €	3 171,24 €	138,94 €	
	FCT ADM				312,40 €					
	FCT - PLCFA ETOILE									
	FCT FIP- M.ADEL							4 999,99 €		
DII INV	INV LUMINY									
	INV FIP B.FAVRE									
		<b>615,60 €</b>	<b>1 167,58 €</b>	<b>607,29 €</b>	<b>3 274,45 €</b>	<b>1 137,69 €</b>	<b>315,46 €</b>	<b>8 171,23 €</b>	<b>138,94 €</b>	<b>0,00 €</b>
DII ForCo FCT	REPRO MULTI SITE	3 644,83 €								
	FCT FC ST CHARLES		393,00 €		39,12 €					300,62 €
	FCT FC LUMINY				1 603,80 €	1 221,00 €				
	FCT FC ETOILE				809,73 €	732,03 €		6 695,19 €	254,22 €	
	FCT FC FIP-M.ADEL							421,20 €		
DII ForCo INV	INV FC ST CHARLES									
	INV FC LUMINY								955,73 €	
	INV FC ETOILE									
	<b>TOTAL</b>	<b>3 644,83 €</b>	<b>393,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 452,65 €</b>	<b>1 953,03 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>7 116,39 €</b>	<b>1 209,95 €</b>	<b>300,62 €</b>
<b>TOTAL GENE</b>		<b>4 260,43 €</b>	<b>1 560,58 €</b>	<b>607,29 €</b>	<b>5 727,10 €</b>	<b>3 090,72 €</b>	<b>315,46 €</b>	<b>15 287,62 €</b>	<b>1 348,89 €</b>	<b>300,62 €</b>
		REPRO	TONER	LIVRES + ADHESION SIF	RECEPTION	MISSIONS + LOC AUTOCAR	DROGUERIE	COMPOSANTS ELECTRONIQUE + ATELIER	MOBILIER (Store + bureau)	FOURNITURE BUREAU

FORMATION	COMPOSANT INFO	MATERIEL PEDA (ordi + video)	ORDI ENSEIGNANTS + ADM	SERVEUR	travaux sécurité	VIR DOSI	participation SHELL	CTES etudiant EFET SIL NTI maroc	TOTAL
									615,60 €
	193,38 €							1 260,00 €	2 177,67 €
	2 571,58 €					409,00 €			5 105,07 €
300,00 €					6 426,00 €				13 377,47 €
									312,40 €
		540,00 €			5 437,20 €				5 977,20 €
									4 999,99 €
		3 929,08 €							3 929,08 €
				51 669,60 €					51 669,60 €
300,00 €	2 764,96 €	4 469,08 €	0,00 €	51 669,60 €	11 863,20 €	409,00 €	0,00 €	1 260,00 €	88 164,08 €
									3 644,83 €
	571,96 €	799,00 €					1 154,00 €		3 257,70 €
	893,66 €		2 000,00 €		11 138,88 €	713,00 €			17 570,34 €
									8 491,17 €
									421,20 €
			10 493,04 €						10 493,04 €
									955,73 €
			6 749,64 €						6 749,64 €
0,00 €	1 465,62 €	799,00 €	19 242,68 €	0,00 €	11 138,88 €	713,00 €	1 154,00 €	0,00 €	51 583,65 €

300,00 €	4 230,58 €	5 268,08 €	19 242,68 €	51 669,60 €	23 002,08 €	1 122,00 €	1 154,00 €	1 260,00 €	139 747,73 €
FORMATION	COMPOSANT INFO	ORDI MATERIEL PEDA	ORDI ENSEIGNANTS + ADM	SERVEUR	travaux sécurité	VIR DOSI	participation SHELL	CTES etudiant EFET SIL NTI maroc	